

# TABLEAU ANNUEL DES FRAIS

2022 / 2023

## Nouvelle inscription

Frais de dossier	46 €	Côtisation A.P.E.L.	25 €
Droit d'inscription	85 €		

## Réinscription

85 € (déduit sur facture de juin de l'année suivante)

En cas de désistement, les frais de dossier et les droits d'inscription restent acquis à l'école.

D'autre part, pour tout mois commencé, la scolarité est due en entier.

### FRAIS PAR ENFANT

	P.S./M.S.	P.S./M.S.	P.S./G.S.	P.S./G.S.	C.P.	C.E. 1	C.E. 2	C.M.1	C.M.2
<b>Contribution</b>	850 €	850 €	850 €	850 €	850 €	850 €	850 €	850 €	850 €
<b>Fournitures scolaires</b> (octobre)	25,00 €	25,00 €	35,00 €	35 €	11,00 €	13 €/9 €	16€/3€	23€/24€	10 €/15 €
<b>Fichiers / Livres CP</b> (octobre)	MS=11 €	MS = 11 €	GS = 14 €	GS = 14 €	70,00 €	28,5€/34€	29,50€/32,50€	50€/62€	40 €/57 €
<b>Location des livres</b> (septembre)						20 €	20 €	20 €	20 €
<b>Animations et sorties pédagogiques</b>	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
<b>Activités musicales</b>				15 €	15 €	15 €	15 €	60 €/15 €	60 €/15 €
<b>Professeur de sport</b>					60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
<b>Activités sportives U.G.S.E.L.</b>					6 €	6 €	6 €	6 €	6 €
<b>TOTAL</b>	<b>905,00 €</b>	<b>905,00 €</b>	<b>915,00 €</b>	<b>930,00 €</b>	<b>1 042,00 €</b>	<b>981,00 €</b>	<b>981,00 €</b>	<b>966,00 €</b>	<b>966,00 €</b>

Conditions particulières : Les fichiers et fournitures scolaires sont commandés par l'école et le montant indiqué se rapporte à l'année précédente.

## Tarif garderie et étude par mois

	Garderie du matin	Garderie soir	Etude	Garderie après étude
Forfait mensuel	33 €	63 €	66 €	19 €
Tarif occasionnel	7 € par jour	11 € par jour		
Tarif occasionnel sans ticket	8 € par jour	15 € par jour		
Tout dépassement après 18 h 30 sera facturé 7 € le quart d'heure supplémentaire.				

## Tarif cantine

Forfait journalier	7,60 € par repas/par enfant
Panier repas (PAI allergie alimentaire)	2,50 € par repas/par enfant
Tarif occasionnel	8,70 € par ticket
Tarif occasionnel sans ticket	10 € par jour
Camet 10 tickets	81 €

Une réduction de 5 % est faite sur la contribution du 2ème enfant, 10 % pour le 3ème et 15 % pour les suivants.

Aucun changement d'option ne peut se faire en cours de mois.

Tout changement (cantine/étude/garderie) doit être signalé par courrier au secrétariat au cours du mois précédant la facturation.

Faute de quoi aucun remboursement ne pourra être fait.

